Image not found or type unknown

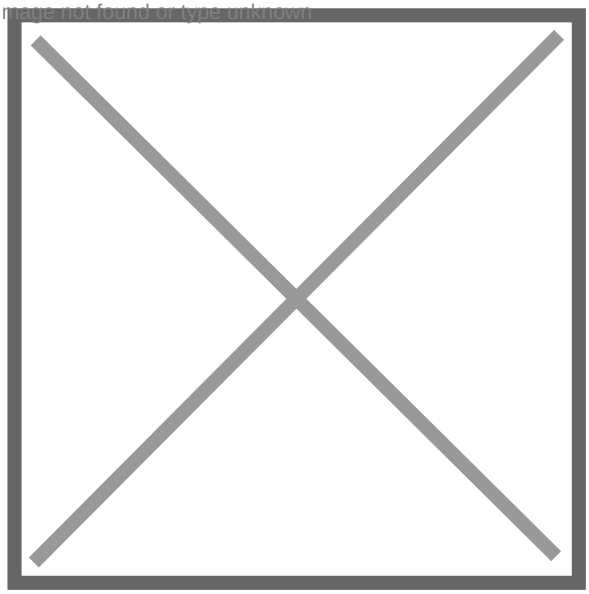

Produit cassé vendu, refus de retour ou échange.

Par **Eleron**, le **15/01/2014** à **22:40**

[fluo]bonjour[/fluo]
J'ai acheté GPS Garmin chez Darty de Parly2. Dans moins d'une heure je l'allume à ma maison et j'aperçois que l'écran de celui-ci est cassé. En revenant à SAV de Darty dans 30 minutes, on ma expliqué que le GPS non défectueux mais cassé et que le magasin ne vend pas de produits cassées. Quel sont les preuves à donner si le produit avait été vendu cassé et quel est le conduit à tenir dans ce cas?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **16/01/2014** à **10:50**

Bonjour,
A moins que vous ayez souscrit une assurance spécifique couvrant le bris, le commerçant ne saurait garantir cette casse.
Vous aurez bien du mal à prouver que la casse est antérieure à votre achat, il est courant de déballer ce genre de produit sur le lieu d'achat.
Bien sur une expertise pourrait, peut-être, démontrer l'ancienneté de cette casse, mais encore faut-il faire nommer un expert judiciaire, ou commun aux 2 parties, et avancer les frais de sa prestation.
Sauf geste commercial de ce commerçant, peu d'espoir de faire prospérer une réclamation.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés